



×



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Dispositif services civiques

Agrément collectif clubs de Football Haut-Marnais 2025-2028

SAISON 2025 – 2026



01

Présentation du dispositif

Dispositif de service aux clubs mis en place par le District

- * Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.
- * **Ce n'est pas :**
 - * Un stage
 - * Un travail représentant des tâches indispensables au fonctionnement de l'association (administratif, logistique, entretien)
 - * Un faux-emploi déguisé !

Le service civique, qu'est-ce que c'est ?

- * Les volontaires de l'organisme signent un contrat d'engagement régi par le Code du service national dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - * **Durée du contrat : 8 mois (1^{er} octobre au 31 mai)**
 - * **Possibilité d'avoir plusieurs volontaires par club (selon dossier et expérience tuteur)**
 - * **Durée hebdomadaire : 24h (lissage possible sur les 8 mois) (20h minimum si le volontaire est mineur)**
- * Le Service Civique est Valorisé au titre de la retraite et reconnu par les universités et les recruteurs
- * Possibilité de cumuler un service civique avec un autre statut (étudiant, temps partiel, apprentissage...) > étude du dossier
- * Recrutement en interne (proposition club) ou en externe si le club n'a pas de candidat.

Cadre spécifique de l'agrément du District

- * Il s'agit d'un agrément collectif attribué par la DSDEN du 52 pour le District sur l'ensemble de la saison :
 - * Des fiches de missions à respecter pour tous les clubs
 - * Les attributions d'agréments seront gérées par le District (signature d'une convention de mise à disposition du volontaire)
 - * Les modalités administratives et financières sont assurées par le District (contrat, versement de l'indemnisation, gestion avec la DSDEN)
 - * La proposition du candidat est assurée par les clubs, avec validation du District suite à un entretien (respect du contrat et des missions)

Le service civique, qu'est-ce que c'est ?

* Les 5 missions possibles :

- 1) Promotion des valeurs citoyennes, de la mixité, et lutte contre les violences et discriminations
- 2) Développement de la mixité, du football féminin et de l'engagement des femmes dans le football
- 3) Développement de la pratique sportive inclusive
- 4) Engagement pour la protection de l'environnement
- 5) Soutien à l'accompagnement scolaire et à l'éveil éducatif par le sport

Des objectifs précis à
atteindre :

**Chaque volontaire doit
s'engager sur 2 missions !**

Attention, le service civique ne peut se substituer à un emploi, ni à des missions comme l'entretien des locaux ou le lavage des maillots, ni même servir d'indemnisation pour un joueur senior.



02

Fiches missions

1

PROMOTION DES VALEURS CITOYENNES, DE LA MIXITÉ, ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS

1

OBJECTIFS DE LA MISSION

- ✓ Favoriser un environnement sportif **sain, inclusif et respectueux**.
- ✓ Participer à la **sensibilisation des jeunes licenciés, éducateurs et bénévoles** aux valeurs citoyennes du sport.
- ✓ Contribuer à la **prévention des violences, discriminations, harcèlement et exclusions**.
- ✓ Appuyer la mise en œuvre locale du **Programme Éducatif Fédéral (PEF)**.

ACTIVITES PRINCIPALES DU VOLONTAIRE

1. Sensibilisation aux valeurs du sport

- ✓ Organiser et animer des **ateliers pédagogiques** sur le respect, la solidarité, la citoyenneté (ex. : quizz sur les valeurs du sport).
- ✓ Présenter aux jeunes les 6 thématiques du PEF : Santé – Engagement citoyen – Environnement – Règles du jeu et arbitrage – Culture foot – Fair-play.

2. Prévention des comportements discriminants

- ✓ Mettre en place des **jeux de rôle** ou débats pour sensibiliser aux discriminations (ex : cas pratiques sur le racisme, le sexisme, le handicap).
- ✓ Appui à la création de **supports visuels** (affiches, vidéos, panneaux) diffusés au club.

3. Favoriser la mixité sociale et de genre

- ✓ Organiser des actions autour de la **Journée internationale des droits des femmes** (8 mars) ou **de lutte contre le racisme**.
- ✓ Créer des événements avec **d'autres publics (écoles, IME, quartiers, etc.)** pour encourager la diversité.

4. Accompagnement à la mise en œuvre du PEF

- ✓ Participer à l'évaluation des actions du PEF (via la plateforme FFF dédiée).
- ✓ Assister les éducateurs dans l'intégration des modules PEF pendant les séances.

5. Soutien à la vie associative

- ✓ Contribuer à l'organisation d'événements (tournois, fêtes du club, actions solidaires).
- ✓ Participer aux réunions éducatives ou de coordination avec les parents, éducateurs, bénévoles.

1

SUPPORTS

- ✓ Fiches pédagogiques PEF : disponibles sur le site de la FFF (par exemple, “Les bons gestes pour l’environnement”).
- ✓ Plateforme PEF : pour renseigner et évaluer les actions menées.
- ✓ Charte du respect et de la laïcité à faire signer par les jeunes.
- ✓ Kit visuel : affiches "Tous différents, tous égaux", "Le respect, c’est aussi un carton rouge au racisme".
- ✓ Jeux FFF : Memory PEF, quizz interactifs sur les règles et le fair-play.

1

PROFIL ET APPORT

Profil recherché :

- ✓ Intérêt pour le sport et ses valeurs citoyennes.
- ✓ Aisance relationnelle avec les jeunes publics.
- ✓ Sens de l'écoute et envie de s'impliquer dans la vie du club.
- ✓ Aucune compétence ou diplôme préalable requis.

Apports de la mission pour le volontaire :

- ✓ Développement de compétences en animation, pédagogie, communication.
- ✓ Connaissance du milieu associatif et des enjeux d'inclusion dans le sport.
- ✓ Accompagnement à un projet d'avenir professionnel ou citoyen.

2

DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ, DU FOOTBALL FÉMININ ET DE L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS LE FOOTBALL

2

OBJECTIFS DE LA MISSION

- ✓ Renforcer la **place des femmes** dans toutes les sphères du football local : joueuses, éducatrices, dirigeantes, arbitres.
- ✓ Favoriser une **meilleure représentation féminine** dans les instances et activités sportives.
- ✓ Créer un **environnement inclusif, égalitaire** et sans stéréotypes de genre.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU VOLONTAIRE

1. Développement de la pratique féminine

- ✓ Participer à la **promotion des équipes féminines** (plateaux, journées découvertes, tournois).
- ✓ Accompagner la mise en place ou le développement de **créneaux d'entraînement spécifiques** pour les filles.
- ✓ Appuyer les éducateurs dans l'**encadrement des séances féminines**, en lien avec le Projet Club ou le Plan de féminisation.

2. Organisation d'événements dédiés

- ✓ Coordonner ou animer des événements autour du **football féminin** :
 - Journée "Portes ouvertes filles"
 - Journée internationale des droits des femmes (8 mars)
 - Participation à la **Semaine Foot Féminin**

3. Sensibilisation à la mixité

- ✓ Mettre en place des actions pédagogiques pour sensibiliser les licenciés, les parents, et les encadrants à la **mixité et à la lutte contre les stéréotypes de genre**.
- ✓ Réaliser des **affiches**, vidéos, mini-reportages valorisant les **rôles modèles féminins** du club ou du district.

4. Accompagnement des femmes vers des rôles clés

- ✓ Recenser les femmes impliquées dans le club et celles intéressées par des **postes de dirigeantes, éducatrices ou arbitres**.
- ✓ Informer sur les **formations disponibles** (modules FFF, arbitre, dirigeant) et accompagner l'inscription.
- ✓ Organiser des **rencontres avec des femmes inspirantes** du monde du football.

5. Valorisation de l'engagement féminin

- ✓ Créer une **exposition photo ou un portrait de femmes engagées** dans le football local.
- ✓ Contribuer à une **newsletter** dédiée au football féminin du club ou du district.

2

SUPPORTS

- ✓ Plan de féminisation de la FFF
- ✓ Guides d'organisation d'événements féminins
- ✓ Supports de communication Mixité / Diversité / Portraits de femmes
- ✓ Vidéo "Engagées pour le foot" – FFF
- ✓ Modules éducatifs du PEF : respect, engagement citoyen, culture foot

2

PROFIL ET APPORT

Profil recherché :

- ✓ Intérêt pour l'égalité femmes-hommes et pour le football.
- ✓ Motivation à agir pour faire évoluer les mentalités.
- ✓ Sens de l'écoute, esprit d'initiative, goût du contact.

Apports de la mission pour le volontaire :

- ✓ Développement de compétences en communication, coordination d'événements, animation de projets égalité.
- ✓ Expérience concrète dans une structure sportive et associative engagée.
- ✓ Opportunité d'agir pour une cause d'intérêt général.

3

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE INCLUSIVE

3

OBJECTIFS DE LA MISSION

- ✓ Favoriser **l'accessibilité du football à tous les publics**, quels que soient l'âge, la condition physique ou sociale.
- ✓ Développer et valoriser des **formes alternatives de pratique** adaptées : futsal, foot en marchant, golf foot, fitfoot, futnet, etc.
- ✓ Renforcer le **lien social** et promouvoir la **diversité dans la vie sportive locale**.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU VOLONTAIRE

1. Recensement et diagnostic des besoins locaux

- ✓ Identifier les publics éloignés de la pratique traditionnelle (seniors, personnes en situation de handicap, jeunes non licenciés...).
- ✓ Recueillir les attentes via **questionnaires, échanges avec les éducateurs, associations locales, maisons de quartier, établissements spécialisés, etc.**

2. Mise en place de pratiques diversifiées

- ✓ Organiser des **ateliers découverte** :
 - **Foot en marchant** pour les seniors ou personnes en reprise d'activité
 - **Fitfoot** ou **Foot santé** pour les publics en recherche de bien-être
 - **Futsal ou futnet** en gymnase ou en milieu scolaire
 - **Golf foot** sur terrains adaptés ou en partenariat avec un golf local
- ✓ Créer des **créneaux réguliers ou événements ponctuels** autour de ces pratiques

3. Actions de sensibilisation à l'inclusion

- ✓ Intervenir lors d'événements du club pour **valoriser les pratiques alternatives**
- ✓ Créer des **supports visuels et pédagogiques** pour promouvoir la diversité du football
- ✓ Participer à des campagnes locales autour du **sport-santé ou du sport adapté**

4. Partenariat avec les acteurs locaux

- ✓ Collaborer avec les structures médico-sociales, MJC, centres de loisirs, associations d'insertion, établissements scolaires...
- ✓ Coorganiser des **tournois inclusifs** ou intergénérationnels en lien avec la municipalité

5. Valorisation des actions

- ✓ Rédiger des bilans, prises de photos, publications sur les réseaux sociaux du club/district
- ✓ Participer à la **newsletter ou à la rubrique "Foot pour tous"** du site internet local

3

SUPPORTS

- ✓ Programme Éducatif Fédéral (PEF) – modules : santé, engagement citoyen, respect, solidarité
- ✓ Guides FFF : Foot en marchant, Fitfoot, Football Santé, Futsal citoyen
- ✓ Semaine du Sport Scolaire, Mois du Sport Santé, Journée Olympique
- ✓ Label Jeunes FFF – volet diversité/inclusion

3

PROFIL ET APPORT

Profil recherché :

- ✓ Sensibilité aux enjeux d'inclusion, de santé, et d'innovation sportive
- ✓ Qualités relationnelles, capacité d'adaptation à des publics variés
- ✓ Créativité, autonomie et esprit d'initiative

Apports de la mission pour le volontaire :

- ✓ Développement de compétences en animation, coordination, sport-santé, relationnel intergénérationnel
- ✓ Immersion dans une dynamique associative locale inclusive
- ✓ Impact concret dans le bien-être et la cohésion sociale du territoire

4

ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4

OBJECTIFS DE LA MISSION

- ✓ Sensibiliser l'ensemble des acteurs du football (bénévoles, licenciés, clubs) aux **enjeux environnementaux** liés à la pratique sportive.
- ✓ Mettre en place des **actions concrètes pour réduire l'impact écologique** des activités footballistiques.
- ✓ Encourager des **comportements écoresponsables** au sein de la communauté footballistique locale.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU VOLONTAIRE

1. Sensibilisation et éducation environnementale

- ✓ Créer et diffuser des **supports de communication** (affiches, infographies, vidéos courtes, newsletters) sur :
 - Le tri des déchets
 - L'économie d'eau et d'énergie
 - L'impact écologique du sport
 - Les éco-gestes dans les clubs
- ✓ Animer des **ateliers de sensibilisation** auprès des jeunes licenciés, éducateurs, parents et dirigeants
- ✓ Intégrer l'environnement dans les **fiches thématiques PEF** (Programme Éducatif Fédéral)

2. Organisation d'actions écoresponsables - Mettre en place :

- **Des points de tri** lors des matchs et tournois
 - **Des défis "zéro déchet" ou "stade propre"** avec les clubs
 - **Des opérations de nettoyage** des abords de stades en partenariat avec les collectivités
 - **Des campagnes "Ma gourde, pas ma bouteille"** pour limiter les plastiques à usage unique
- ✓ Proposer des **affichages éco-conseils** dans les installations sportives

3. Mobilité durable et logistique responsable

- ✓ Inciter à l'usage du **covoiturage, vélo ou transports en commun** lors des événements sportifs
- ✓ Créer des **plans de mobilité partagée** avec les clubs et parents
- ✓ Participer à la **gestion écoresponsable des équipements** : sensibiliser à la réparation, au don, au recyclage

4. Intégration des critères écoresponsables dans l'organisation - Soutenir les clubs dans :

- La **mise en place de chartes écoresponsables**
- La rédaction de **fiches pratiques** pour une organisation durable des compétitions
- L'obtention de labels ou de reconnaissances environnementales (Label FFF, dispositifs municipaux...)

4

SUPPORTS

- ✓ Programme Éducatif Fédéral (PEF) : thématique “Environnement”
- ✓ Kit “Éco-sport” de la FFF ou de l’ADEME
- ✓ Charte des 15 engagements écoresponsables du Ministère des Sports
- ✓ Supports de la Semaine Européenne du Développement Durable

4

PROFIL ET APPORT

Profil recherché :

- ✓ Sensibilité aux enjeux climatiques, écologiques et sociaux
- ✓ Intérêt pour l'animation et l'éducation à la transition écologique
- ✓ Esprit d'équipe, autonomie, créativité

Apports de la mission pour le volontaire :

- ✓ Expérience concrète dans le domaine de la transition écologique dans le sport
- ✓ Développement de compétences en coordination de projets, communication, animation
- ✓ Contribution active à un football plus durable et citoyen

5

SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET À L'ÉVEIL ÉDUCATIF PAR LE SPORT

5

OBJECTIFS DE LA MISSION

- ✓ Lutter contre le **décrochage scolaire** et favoriser la **réussite éducative** des jeunes du territoire.
- ✓ Utiliser le **football comme levier pédagogique** pour renforcer la motivation, la concentration et l'estime de soi.
- ✓ Créer un **cadre bienveillant et stimulant** pour les apprentissages extrascolaires.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU VOLONTAIRE

1. Soutien scolaire et ateliers pédagogiques

- ✓ Animer ou co-animer des :
 - **Séances d'aide aux devoirs**
 - **Ateliers de tutorat individuel ou en petits groupes**
 - **Moments de lecture, d'écriture ou de remobilisation scolaire**
- ✓ Collaborer avec les **établissements scolaires, maisons de quartier, médiathèques** ou associations locales pour bâtir un programme éducatif adapté
- ✓ S'appuyer sur les outils pédagogiques développés par la FFF ou les partenaires (notamment le PEF)

2. Utiliser le football comme outil éducatif

- ✓ Organiser des **jeux sportifs à visée pédagogique**, pour renforcer les compétences transversales :
 - Coopération, concentration, respect des règles, gestion des émotions
- ✓ Créer des **activités ludo-éducatives** autour des valeurs du football (quizz, débats, jeux de rôles, ateliers en lien avec la citoyenneté et le fair-play)
- ✓ Mettre en place des **ateliers "sport et devoirs"** mêlant séances scolaires et sportives pour maintenir la motivation

3. Favoriser l'inclusion et la confiance en soi

- ✓ Travailler avec les jeunes en **difficulté scolaire, sociale ou familiale**, en proposant un accompagnement individualisé
- ✓ Valoriser les **progrès et réussites** des participants, créer une ambiance de **respect, écoute et encouragement**
- ✓ Organiser des **temps festifs ou de valorisation** (remise de diplômes, exposition de travaux, tournois éducatifs)

5

SUPPORTS

- ✓ Programme Éducatif Fédéral (PEF) : volets “Engagement”, “Respect” et “Culture”
- ✓ Outils pédagogiques FFF / USEP / UNSS
- ✓ Manuels ou applications scolaires (Kartable, Les Bons Profs, Lalilo...)
- ✓ Jeux éducatifs adaptés à l’âge (quiz Kahoot, cartes de vocabulaire, jeux de logique...)

5

PROFIL ET APPORT

Profil recherché :

- ✓ Intérêt pour l'éducation et l'accompagnement des jeunes
- ✓ Patience, bienveillance, capacité d'écoute
- ✓ Dynamisme et esprit d'initiative
- ✓ Aisance relationnelle avec enfants et adolescents

Apports de la mission pour le volontaire :

- ✓ Expérience dans l'animation socio-éducative
- ✓ Développement de compétences en pédagogie, animation, organisation d'ateliers
- ✓ Impact social direct auprès des jeunes du territoire

03

Modalités pratiques et engagements

Eligibilité des jeunes

- * Entre 16 et 25 ans à la date de début de la mission :
 - * Début du contrat possible jusqu'à la veille des 26 ans
 - * Dérogation pour les personnes en situation de handicap jusqu'à 30 ans
- * Les jeunes peuvent être : étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, travailler à temps partiel ou sans statut.
- * Nationalité : le service civique est ouvert :
 - * Aux jeunes de nationalité française ou ressortissants européens
 - * Les jeunes originaires d'autres pays doivent résider en France depuis plus d'un an et disposer d'un titre de séjour autorisant un séjour durable

Pour combien de temps ?

- * Pour combien de temps ?
 - * 24h par semaine pendant 8 mois (1^{er} octobre au 31 mai)
 - * 20h si le volontaire est mineur
- * Modulation possible du temps de présence
 - * Exemple :
 - * Semaine 1 : 16h
 - * Semaine 2 : 32h
- * Modulation possible des jours de présence
 - * Exemple :
 - * Semaine 1 : mercredi / vendredi / samedi
 - * Semaine 2 : lundi soir / mardi soir / mercredi / jeudi soir / samedi

Indemnisation du volontaire

- * L'Etat et le District indemnisent le jeune en service civique à hauteur de **619,83 € net** par mois (504,98€/mois d'indemnité versée par l'Etat + 114,85€/mois versée par le district de prestation de subsistance).
- * Contrat d'engagement, pas un contrat de travail.
- * Protection sociale :
 - * Prise en charge par l'Etat du coût de la protection sociale
 - * Période de service comptabilisée au titre de la retraite
- * Congés :
 - * Deux jours de congés par mois de service effectué
 - * Un jour de congé supplémentaire par mois pour les mineurs

Le tutorat

- ✓ Un tuteur doit être désigné au sein du club et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions en lien avec le District.
- ✓ Il n'est pas conseillé de définir un tuteur de la même famille proche que le volontaire
- ✓ Les tuteurs et les organismes d'accueil doivent accompagner les jeunes au quotidien et dans leurs réflexions sur leur projet d'avenir.
- ✓ **Une formation de tuteurs aura lieu avec le District – elle est obligatoire**
- ✓ **Le District insiste sur l'importance de la désignation d'un tuteur disponible, compétent connaisseur des missions demandées.**

Formations obligatoires

- * Dans le cadre de tout contrat de Service Civique, les volontaires doivent suivre des formations obligatoires au District :
 - * Un volet « théorique » comprenant plusieurs modules conçus et organisés par l'organisme agréé, ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique (prise en charge à 100% par district)
 - * Un volet « pratique » sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1), pris en charge financièrement par le club (inscription libre auprès des organismes agréés) – fourniture du diplôme de participation au plus tard 30 jours après la fin du contrat d'engagement.

Un calendrier des formations sera distribué au rassemblement de rentrée et actualisé régulièrement.

Convention de mise à disposition

- ✓ Le club support signera une convention de mise à disposition du volontaire avec le District.
- ✓ Un point régulier sera fait avec chaque club pour suivre la bonne réalisation des missions par les volontaires (entretiens réguliers)

Au niveau financier :

- La cotisation de participation aux frais de gestion s'élève à **60 € par mois**. Ce qui constitue un reste à charge de **480 € pour 8 mois** (par service civique) pour :
 - * Prise en charge du coût des formations théoriques obligatoires
 - * Suivi administratif et financier
 - * Gestion de l'agrément collectif

Cette somme sera débitée sur les comptes clubs en 2 temps (240 € en octobre et 240 € en février).

- Le club aura aussi à sa charge les frais d'inscription du PSC1 pour sa/son/ses volontaire(e) et éventuellement les frais de déplacement selon ce qui est mis en place au sein du club
- Le club devra aussi prendre en charge l'assurance responsabilité civile de son volontaire

Engagements

Pour le jeune	Pour le club	Pour le tuteur
✓ Participer au stage de rentrée au district ✓ Participer aux formations civique et citoyennes au district ✓ S'inscrire (via son club) et participer à une formation PSC1 au cours des 8 mois de missions ✓ Participer à plusieurs journées évènementielles du district (sur convocation) ✓ Fournir les documents nécessaires à la réalisation du contrat, avant la date butoir ✓ Réaliser la mission en lien étroit avec son tuteur	✓ Régler la cotisation prévue pour les 8 mois dans les délais ✓ Inscrire et prendre en charge le jeune à la formation PSC1 dans l'organisme de son choix, et fournir l'attestation de participation au plus tard 30 jours après la fin de la mission ✓ Mettre à disposition le jeune sur les journées évènementielles définies par le district (sur convocation) ✓ Faire une licence « dirigeant(e) » au jeune volontaire au sein du club ✓ Permettre au jeune d'assister aux réunions du comité directeur du club ✓ Prendre en charge son assurance « responsabilité civile »	✓ Suivre la formation « tuteur » en début de saison ✓ Gérer le ou les volontaires au quotidien (gestion du temps et de l'activité, communication) ✓ Accompagner les volontaires dans la construction de leur projet d'avenir ✓ S'assurer de leur présence en formation au district et de l'inscription à la formation PSC1 ✓ Demander des comptes-rendus d'activité régulièrement au volontaire
<u>Conséquences en cas de non-respect des engagements :</u> Rupture du contrat du volontaire	<u>Conséquences en cas de non-respect des engagements :</u> Amende au club correspondant aux aides non perçues (ex : non réalisation du PSC1 : 60 € - non-réalisation des FCC : 100€) + interdiction de participation au dispositif l'année suivante	<u>Conséquences en cas de non-respect des engagements :</u> Rupture de la convention de mise à disposition

Planning

Courant juin :

**Lancement opération
/ recrutement au sein
des clubs**

FICHE à REMPLIR PAR LE CLUB



15 août :

**Début des entretiens
individuels**



31 août :

**Date limite de retour
pour les clubs
intéressés – clôture
des candidatures**

Septembre :

**Réalisation des
contrats et
conventions de mise
à disposition +
Formation des
tuteurs**

DOCUMENTS à COMPLETER ET à
FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE



27 septembre 2025 :

**Rassemblement de
rentrée des
volontaires**



**1^{er} octobre 2025 au
31 mai 2026**

**Mission des
volontaires, au sein
des clubs**

CONVENTION DE MISE à DISPOSITION
à SIGNER PAR LE CLUB

CONTACTS

Jordan SIMON	Alix CUMET
DIRECTEUR DU DISTRICT	AGENTE ADMINISTRATIVE
Direction du dispositif service civique	Suivi administratif et suivi participation formations
direction@hautemarne.fff.fr	servicecivique@hautemarne.fff.fr

Une boîte spécifique de contact pour ce dispositif :
servicecivique@hautemarne.fff.fr